

# Risques Ergonomiques : Ma subvention, ma solution !

4 nouvelles aides financières  
pour les entreprises du régime général et  
les travailleurs indépendants ayant souscrit  
une assurance volontaire individuelle  
contre les accidents du travail !

Jusqu'à  
25 000€

## Objectif ?

Ces aides financières visent à réduire l'exposition des salariés  
aux risques suivants :

Manutentions  
manuelles  
de charges



Postures pénibles  
définies comme  
positions forcées  
des articulations



Vibrations  
mécaniques



## Qu'est-ce qu'elles financent ?

Elles permettent de financer :

Des actions de prévention :  
diagnostics ergonomiques,  
formations prédéfinies  
ou équipements  
spécifiques\*



Des  
actions de  
sensibilisation

Des  
aménagements  
de poste de  
travail

Des frais de  
personnel  
de prévention

## Comment faire la demande ?

En ligne, via votre compte entreprise  
sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)

## Des questions ?

Mail : [contratprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:contratprevention@carsat-nordpicardie.fr)

Rendez-vous sur :

[carsat-hdf.fr](http://carsat-hdf.fr) (rubrique Entreprises > Découvrir les aides financières)

\*Retrouvez la liste des équipements / formations sur le site internet de la Carsat Hauts-de-France  
(rubrique Entreprises > Découvrir les aides financières)